

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits
de la personne du Manitoba

Volume 6 Numéro 3

Mars 2006

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Les élèves ramènent un message à leur école



Après 45 minutes consacrées à une réflexion intense, à la conception de leur bannière et au coupage et au collage, les élèves de Split Lake affichent leur bannière pendant la conférence des jeunes « Respect Reloaded », tenue à Thompson, au Manitoba. La conférence a eu lieu le 21 mars 2006, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Le défi d'éliminer la discrimination (E-Race Discrimination Challenge) a commencé par un débordement d'activité à l'occasion de la conférence des jeunes du Nord de 2006, qui avait pour thème « Respect Reloaded » (le respect rechargé). M. Jerry Woods, hôte de la conférence et vice-président du Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a encouragé les élèves à créer un message sur une bannière et à le ramener à leur école. Le défi à long terme est de créer un projet en s'inspirant du message.

Immédiatement après l'allocution de M. Woods, les invités spéciaux, M. Pino Pisano et M. James Zebrasky du

Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC), ont pris la relève en stimulant les élèves et en leur accordant 45 minutes pour achever leurs travaux artistiques. Les élèves ont reçu une bannière en feutre mesurant 3 pi par 8 pi, une pile de morceaux de feutre multicolores, des ciseaux, un pistolet à colle et de la musique rock pour les encourager. Et c'était parti!



Pendant les premières minutes du défi d'éliminer la discrimination, les élèves du Chief Sam Cooke Mahmuwee Education Centre choisissent le message « Join Hands to Stop Racism ».

Conférence (suite à la page 2)

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

La sécurité et les droits de la personne

L'été dernier, un comité de sécurité des quartiers à Winnipeg a indiqué à un membre de notre conseil qu'il croyait que les résidents autochtones étaient victimes de discrimination pendant la prestation de services policiers. Selon ce comité, les préjugés étaient évidents dans le traitement des résidents autochtones qui ont eu affaire à la police pendant des enquêtes policières, dans le manque de services de prévention du crime dans le quartier, et dans la manière dont la police répond aux demandes de service venant des résidents autochtones du quartier. Des inquiétudes semblables ont récemment surgi dans le contexte de l'« opération grand ménage » dans le quartier Broadway Ouest de Winnipeg.

Nous avons réfléchi à la meilleure façon d'évaluer le bien-fondé des inquiétudes du comité et avons décidé que ce serait utile d'obtenir des données indiquant à quel point la pratique du profilage racial existe. Le profilage racial est une approche envers les questions de sécurité qui est fondée sur les stéréotypes des personnes en ce qui concerne leur ascendance, leur origine nationale ou ethnique, ou leur religion. Nous avons collaboré avec certains membres du corps enseignant de l'Université de Winnipeg qui souhaitent réaliser un projet de recherche indépendant examinant le profilage racial fait par le Service de police de Winnipeg, et nous avons rencontré des représentants du Service pour discuter des questions de maintien de l'ordre sans préjugés. Nous espérons collaborer avec le Service de police de Winnipeg pour ce projet, mais le Service a décliné notre invitation.

Nous avons toutefois continué d'explorer la possibilité de projets de recherche avec l'Université de Winnipeg. Nous avons présenté des demandes de subvention pour les deux premiers projets qui visent à explorer la question suivante : la police et le personnel de sécurité font-ils preuve de discrimination dans leurs interactions et dans l'application de politiques, à l'endroit de certaines communautés identifiables en situation minoritaire?

Nous avons tous des préoccupations au sujet de la sécurité de nos quartiers, mais cela ne justifie pas la discrimination. Ce printemps, nous avons l'intention d'organiser des consultations communautaires sur l'équilibre entre la sécurité et les droits de la personne.

Les résultats étaient incroyables. Mentionnons notamment les messages suivants : « Color Is Only Skin Deep » de la West Lynn Heights School, « United We Stand » de la Mel Johnson School, « Stop Racism » du Helen Betty Osborne Ininiw Education Resource Centre et « Unite Against Racism » du R.D. Parker Collegiate.



Lors d'un renversement de rôles, une enseignante joue un harceleur et un élève joue une serveuse dans une saynète au sujet du harcèlement sexuel.

En plus de pondre leur message « Race Against Racism », les élèves de Grand Rapids ont commencé à planifier une véritable course lorsqu'ils sont rentrés chez eux.

Un peu plus tôt dans la journée, les élèves ont participé à deux ateliers sur les droits de la personne. Pendant le premier atelier

intitulé All Worked Up, on présentait aux élèves des scénarios dans le milieu de travail et on leur demandait de les improviser. Les scénarios portaient sur des questions d'emploi comme le harcèlement sexuel, les codes de tenue vestimentaire et les entrevues d'emploi.

L'autre atelier intitulé Something to Cheer About mettait en vedette deux conférenciers spécialistes de la motivation. M. Zebrasky est revenu une deuxième année pour expliquer ce que c'est de surmonter des obstacles et de devenir un modèle autochtone. M. John Wyndels du Bureau des personnes handicapées du Manitoba a participé à la conférence des jeunes de la Commission pour la première fois. À l'âge de 18 ans, il est devenu paraplégique des suites d'un accident de voiture. Son message était de ne laisser rien ou personne vous empêcher de faire ce que vous voulez faire. John a travaillé pendant de nombreuses années à CBC en tant que journaliste et réalisateur d'émissions radiophoniques. Il a aussi beaucoup voyagé dans le monde et s'est fait construire sa propre maison. Il est maintenant analyste des politiques pour le gouvernement du Manitoba et il continue à s'adonner au sport.



Le conférencier invité John Wyndels souligne le thème de l'atelier, Something to Cheer About, en disant aux élèves que « l'important, ce n'est pas de savoir où vous êtes, c'est de savoir vers où vous vous dirigez ».

La Commission tient à remercier les élèves et les enseignants pour leur participation enthousiaste, le WASAC pour ses leaders énergiques et sa générosité, INCO Manitoba pour avoir fourni le repas du midi aux élèves, ainsi que le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier pour avoir fourni, à titre de parrain, le prix pour le défi d'éliminer la discrimination.

« UNTO EVERY PERSON THERE IS A NAME »
(« En chaque personne il y a un nom »)

LE 25 AVRIL 2006, LES NOMS DE VICTIMES DE L'HOLOCAUSTE
SERONT LUS
DE 9 H 30 À 11 H 45 À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA.
LE SERVICE COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE
AURA ENSUITE LIEU À MIDI.

...et à Winnipeg

Au cours de la semaine du 21 mars, les écoles de Winnipeg ont célébré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en organisant des rassemblements, des ateliers et des groupes de discussions.

Le Daniel McIntyre Collegiate Institute a arrêté les travaux réguliers dans les cours pendant l'après-midi du 21 mars. Les enseignants ont plutôt encouragé les élèves à participer à des ateliers de lutte contre le racisme. Les élèves recevaient un scénario qu'ils devaient improviser. Selon l'enseignante Natalie Strecker, « cela a suscité un énorme intérêt et les enfants sont maintenant en train de parler d'autres activités et d'en planifier ».

M^{me} Robin Dwarka, commissaire des droits de la personne du Manitoba, a prononcé un mot d'ouverture au début de l'après-midi. Elle a encouragé les élèves à se respecter les uns les autres et à faire plus que parler de la discrimination. « Soyez conscients que le racisme existe dans notre pays et soyez prêts à lutter contre le racisme, a-t-elle dit. Le moment est venu de s'opposer au racisme. Regardez autour de vous et respectez-vous les uns les autres. »

D'autres écoles, notamment le Miles MacDonnell Collegiate et la Gordon Bell High, ont aussi célébré cette journée en ayant des conférenciers invités et des ateliers. Les élèves de la Tech-Vocational High ont regardé For Angela, un film de l'Office national du film du Canada inspiré d'une histoire vraie au sujet d'une Autochtone déterminée à changer les attitudes et à combattre les stéréotypes après avoir été confrontée par des élèves à un arrêt d'autobus. Rupert Persad a constaté que le film avait rendu bouche bée 500 élèves.

La Commission tient aussi à féliciter les gagnants manitobains de l'édition 2006 du concours national de vidéo Mettons fin au racisme! Il est possible de voir les vidéos gagnantes de la Shaughnessy Park School, de la Archwood School et du Collège Jeanne-Sauvé sur le site Web de Patrimoine canadien.

Les élèves peuvent porter le kirpan

Le 2 mars 2006, la Cour suprême du Canada a jugé qu'un élève sikh orthodoxe avait le droit de porter le kirpan à l'école dans la mesure où il le scelle dans un sac de tissu et le porte à l'intérieur de ses vêtements. Le kirpan est un objet religieux qui ressemble à un poignard. Le garçon qui a présenté ce cas croyait sincèrement que sa religion exigeait qu'il porte en tout temps un kirpan en métal. Ses parents ont accepté de lui faire porter le kirpan à l'intérieur de ses vêtements, dans un sac de tissu scellé. L'école a refusé de permettre à l'élève de porter le kirpan de cette manière en raison de son interdiction du port d'armes.

La Cour suprême du Canada a jugé que l'interdiction n'était pas une limite raisonnable en ce qui concerne le droit de l'élève à la liberté de religion en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour a jugé qu'une école peut potentiellement entraver à la liberté de religion d'un élève pour assurer la sécurité des élèves. Toutefois, l'école ne peut pas le faire si elle peut répondre au besoin religieux en question tout en maintenant un niveau de sécurité raisonnable dans l'école. L'entente qu'avaient acceptée les parents aurait permis d'en arriver à ce résultat. Le garçon n'avait jamais utilisé le kirpan à des fins violentes. De plus, le fait de sceller l'objet l'aurait rendu moins accessible aux autres personnes que beaucoup d'autres objets potentiellement dangereux dans l'école.